



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU TRIANGLE VERT**

SEANCE du 5 juin 2025

Le cinq juin deux mille vingt-cinq à 20 h 00, le conseil communautaire du Triangle Vert, régulièrement convoqué le vingt-huit mai deux mille vingt-cinq, s’est réuni en séance ordinaire, à la salle polyvalente de SAULX, sous la présidence de Benjamin GONZALES.

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 52

Présents votant (41)

Bernard JAMEY, Jean-Marie BRINGOUT, Véronique GRANDJEAN-AMBERT, Patrice COLNEY, Éric FRECHIN, Jean-Pierre GASNET, Christelle HENRY, Michèle JACQUES, Victor COULIN, Hervé CHAMAGNE, Gérard DEVOILLE, Antoine TRUSSARDI, Marie-Alyette JACQUES, Nicolas PAILLOTTET, Jean-Louis CHOBARD, François-Régis GRANDVOINET, Denis CLEAU, Laurent TARD, Fabrice BARASSI-ZAMOCHNIKOFF, Raymond BILQUEZ, Cyrille FROIDEVAUX, Hervé LE CAIN, Bernard GAUDINET, Gérard PERSONENI, Laurence COURTOY, Benoit PETON, Jean-Noël DEVILLERS, René ROBERT, Pierre DUCHANOIS, Benjamin GONZALES, Véronique LOUIS, Christophe ROSSÉ, Sophie TARAN, Marie-Pierre DUPRÉ, Romain WICKY, Claude THIEDEY, Gérard COULIN, Jean DROUHARD, Régis BOILLOT, Christophe VALOT, Jean-Luc VEILLON.

Ont donné pouvoir (7)

Sylvie PHILIPPE à Antoine TRUSSARDI, Patrick GOUX à Marie-Alyette JACQUES, Francis THOMAS à Victor COULIN, David BALAUD à Raymond BILQUEZ, Jean DESMARTIN à Benjamin GONZALES, Reynald GUYOT à Sophie TARAN, Hervé EPLE à Éric FRECHIN.

Absents excusés (2)

Luc GONDELBERG, Mickaël MUHLEMATTER.

Absents non excusés (2)

Arnaud CHOLLEY, Edith LUCIEN.

DCC2025-49 Tarifs périscolaires et extrascolaires – Actualisation à compter du 1^{er} septembre 2025

Afin de tenir compte de l’évolution significative des coûts de fonctionnement de l’accueil périscolaire et extrascolaire, il y a lieu d’actualiser les tarifs périscolaires et extrascolaires.

Il est proposé au conseil communautaire d’appliquer les tarifs suivants à compter du 1^{er} septembre 2025 :

Tarifs Accueils Périscolaires						
TARIFS POUR LES HABITANT DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU TRIANGLE VERT						
	QUOTIENT	Accueil matin 7h30 - 8h30	Accueil midi avec repas 11h30 - 13h30	Accueil midi sans repas 11h30 - 12h30	Accueil soir 16h30 - 17h30	Accueil soir 17h30 - 18h30
T 1	QF<680	1.60 €	6.00 €	1.60 €	1.75 €	1.60 €
T 2	681<QF<1100	1.75 €	6.30 €	1.75 €	1.85 €	1.75 €
T 3	1101<QF<1500	1.85 €	6.50 €	1.85 €	1.95 €	1.85 €
T 4	QF>1501	2.00 €	6.85 €	2.00 €	2.05 €	2.00 €


TARIFS POUR LES HABITANTS HORS COMMUNAUTE DE COMMUNES DU TRIANGLE VERT

	QUOTIENT	Accueil matin 7h30 - 8h30	Accueil midi avec repas 11h30 - 13h30	Accueil midi sans repas 11h30 - 12h30	Accueil soir 16h30 - 17h30	Accueil soir 17h30 - 18h30
T 1	QF<680	1.85 €	7.55 €	1.85 €	1.95 €	1.85 €
T 2	681<QF<1100	1.95 €	7.75 €	1.95 €	2.05 €	1.95 €
T 3	1101<QF<1500	2.05 €	7.95 €	2.05 €	2.25 €	2.05 €
T 4	QF>1501	2.25 €	8.30 €	2.25 €	2.40 €	2.25 €

Tarifs Accueils Extrascolaires
TARIFS POUR LES HABITANT DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU TRIANGLE VERT

	QUOTIENT	Accueil Relais 7h30 - 8h30 ----- 17h30 - 18h30	1/2 journée sans repas 8h30 - 12h30 ou 13h30 - 17h30	Journée sans repas 8h30 - 12h30 puis 13h30 - 17h30	1/2 journée avec repas 8h30 - 12h30 + repas ou repas + 13h30 - 17h30	Journée avec repas 8h30 - 17h30
T 1	QF<680	1.60 €	5.40 €	10.55 €	9.75 €	14.90 €
T 2	681<QF<1100	1.75 €	5.50 €	10.75 €	9.85 €	15.20 €
T 3	1101<QF<1500	1.85 €	5.60 €	10.95 €	9.95 €	15.40 €
T 4	QF>1501	2.00 €	5.80 €	11.40 €	10.10 €	15.70 €

TARIFS POUR LES HABITANTS HORS COMMUNAUTE DE COMMUNES DU TRIANGLE VERT

	QUOTIENT	Accueil Relais 7h30 - 8h30 ----- 17h30 - 18h30	1/2 journée sans repas 8h30 - 12h30 ou 13h30 - 17h30	Journée sans repas 8h30 - 12h30 puis 13h30 - 17h30	1/2 journée avec repas 8h30 - 12h30 + repas ou repas + 13h30 - 17h30	Journée avec repas 8h30 - 17h30
T 1	QF<680	1.85 €	7.45 €	14.90 €	11.30 €	20.60 €
T 2	681<QF<1100	1.95 €	7.85 €	15.75 €	11.70 €	21.55 €
T 3	1101<QF<1500	2.10 €	8.50 €	16.95 €	12.30 €	22.95 €
T 4	QF>1501	2.25 €	8.90 €	17.80 €	12.75 €	23.85 €

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire **approuve** cette proposition **à l'unanimité**.

(Absentions : Hervé LE-CAIN - Laurence COURTOY - Gérard COULIN)

Fait à SAULX, le 5 juin 2025
Le Président, Benjamin GONZALES.



Le Président :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité ;
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Besançon 30 rue Charles Nodier, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'état